

Rapport d'évaluation

Plan de réussite 2011-2016

Collège TAV

Septembre 2011

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le Plan institutionnel de la réussite 2011-2016 du Collège TAV a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 14 juin 2011. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 16 juin 2011.

La Commission a évalué le plan de réussite du Collège lors de sa réunion tenue le 21 septembre 2011. Pour ce faire, elle en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le *Plan institutionnel de la réussite 2011-2016* est le premier plan de réussite du Collège TAV. Pour l'élaborer, le Collège s'est appuyé sur sa collaboration avec le Cégep Marie-Victorin dont le plan de réussite a encadré les activités pédagogiques du Collège TAV de l'automne 2004 à l'hiver 2010, ainsi que sur différents documents produits par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et, plus spécifiquement, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Ainsi, le plan de réussite du Collège TAV intègre des mesures jugées généralement efficaces et mises de l'avant lors de son partenariat avec le Cégep Marie-Victorin, mais tient également compte de la nouvelle réalité du Collège.

Le plan de réussite compte sept chapitres : une introduction, un chapitre sur les objectifs et les mesures à mettre en place, un chapitre sur la responsabilité administrative du Collège, un chapitre sur les indicateurs liés à la réussite pour 2011 à 2016, un chapitre sur les cibles liées à la réussite pour 2011 à 2016, une grille d'évaluation et une conclusion.

Évaluation du plan de réussite

L'efficacité potentielle

L'analyse des caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite

Le Collège a fondé l'élaboration de son plan de réussite sur l'autoévaluation réalisée par le Cégep Marie-Victorin de l'efficacité de son plan de réussite, sur un échantillon de plans de réussite d'autres établissements collégiaux et sur différents documents publiés, notamment par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. De plus, un sondage administré à ses étudiants a permis au Collège de dresser le portrait de sa clientèle et de déterminer des obstacles à la réussite. L'échantillon des personnes ayant participé au sondage est composé de 123 étudiants sur un total de 269 étudiants inscrits à l'hiver 2011 au Collège, ce qui représente 46 % de la population étudiante du Collège. Par ailleurs, il est à noter que le Collège n'a pas déterminé les caractéristiques de sa clientèle et n'a pas analysé de données sur les indicateurs de réussite. La Commission estime donc que le Collège gagnerait à procéder à une analyse explicite des caractéristiques de sa clientèle.

Les orientations et objectifs

Le plan de réussite comprend deux types d'objectifs : d'une part, des objectifs liés aux indicateurs de réussite, de persévérance et de diplomation et, d'autre part, une série d'objectifs généraux. Les objectifs liés aux indicateurs de réussite, de persévérance et de diplomation portent sur la réussite en première session, la réinscription en troisième session et la diplomation dans la durée prévue et deux ans après la durée prévue. Pour chacun de ces objectifs, le Collège a déterminé des indicateurs et des résultats attendus, et ce, par programme. Quant à eux, les objectifs généraux du plan de réussite déterminent des grands champs d'intervention accompagnés de mesures permettant la progression vers l'atteinte des objectifs liés aux indicateurs de réussite, de persévérance et de diplomation.

Le mécanisme de mise en oeuvre

Chacun des objectifs généraux du plan de réussite est accompagné d'une ou de quelques mesures privilégiées. Ces mesures privilégiées contiennent une ou quelques actions prioritaires. Ces actions prioritaires sont des moyens de mise en œuvre prévus pour faire progresser chacun des objectifs. De plus, certaines de ces actions prioritaires sont rattachées aux objectifs liés aux indicateurs de réussite, de persévérance et de diplomation.

Ainsi, le Collège dresse la liste des mesures à mettre en œuvre afin que le plus grand nombre d'étudiants réussissent tous leurs cours à la première session, se réinscrivent à la troisième session et obtiennent leur diplôme d'études à l'intérieur de la durée prévue. La responsabilité de s'assurer de la mise en œuvre et du suivi des actions du plan de réussite est attribuée à la Direction des études. Ainsi, le directeur des études a la responsabilité « de statuer, sur une base annuelle, sur la pertinence des mesures mises en place et, au besoin, de recommander les modifications qui s'imposent en proposant des améliorations aux mesures de réussite » et « d'effectuer le bilan annuel sur l'efficacité des mesures mises en place et de les ajuster, au besoin, en tenant compte de l'opinion des étudiants et des enseignants ». Pour ce faire, une grille d'évaluation annuelle des mesures mises en œuvre, annexée au plan de réussite, est utilisée. Dans cette grille d'évaluation annuelle, la personne responsable d'une mesure de soutien à la réussite juge de la pertinence de l'activité dont il est responsable et recommande à la Direction des études le maintien ou le retrait de celle-ci.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le plan de réussite prévoit que le directeur des études a la responsabilité « de compiler et de présenter les résultats en lien avec les indicateurs de la réussite scolaire ». Le mécanisme mis en place pour effectuer le suivi de la mise en œuvre permet également au Collège de procéder au suivi des résultats et à l'actualisation du plan de réussite, le cas échéant. Par contre, la contribution d'autres intervenants du Collège impliqués dans le suivi des résultats du plan de réussite n'est pas prévue. La Commission estime donc que le Collège gagnerait à préciser le mécanisme de suivi des résultats de son plan de réussite et les responsabilités qui y sont liées.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le plan de réussite du Collège TAV est de qualité et qu'il comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Michel Lauzière, président